

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est à l'heure actuelle le principal instrument international régissant les relations commerciales entre les États. Il a été signé par trente-quatre pays dont le commerce total représente 85 p. 100 environ des échanges mondiaux. L'Accord général groupe les principales nations commerçantes du monde, toutes, sauf la Tchécoslovaquie, en dehors du bloc soviétique. Dans les limitations imposées par son Protocole d'application provisoire, l'Accord astreint ses signataires à un ensemble de règles et de principes commerciaux destinés à accroître le plus possible les échanges multilatéraux sur une base non discriminatoire.

A la suite de l'Accord général, trois séries de négociations tarifaires internationales ont été menées à bien depuis 1948. Grâce à ces négociations, les tarifs ont été abaissés considérablement sur une grande variété de denrées faisant l'objet d'échanges internationaux. Ces concessions tarifaires, avantageuses pour tous les États signataires de l'Accord, resteront en vigueur au moins jusqu'au 1^{er} janvier 1954.

Bien que les réunions des parties contractantes à l'Accord n'aient pas lieu dans le cadre des Nations Unies, les États signataires continuent de recourir aux services du secrétariat de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Union internationale des télécommunications

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est l'un des plus anciens et des plus considérables parmi les organismes désignés sous le nom d'institutions spécialisées des Nations Unies. Elle existe depuis 1865 et compte maintenant comme membres 79 États et 9 territoires non autonomes. En 1947, une conférence internationale tenue à Atlantic-City l'a réorganisée et lui a donné une nouvelle constitution (la Convention d'Atlantic-City), lui conférant en outre le statut d'institution spécialisée.

L'organe suprême de l'UIT est la Conférence des plénipotentiaires, qui se réunit tous les cinq ans. La première de ces conférences a eu lieu en 1947; la deuxième se tiendra à Buenos-Aires en octobre 1952. Les conférences de plénipotentiaires étudient les questions relatives à la Convention, établissent les grandes lignes de conduite en ce qui concerne les questions techniques et administratives, et élaborent les programmes de travail de l'Union. Une surveillance continue des divers travaux de l'UIT est assurée par un Conseil d'administration qui groupe les représentants de dix-huit États membres et se réunit tous les ans. Le Canada est membre de ce Conseil depuis 1947. Sont subordonnés au Conseil d'administration les organes suivants: le Secrétariat, qui emploie environ 150 personnes et dont la permanence est à Genève; le Comité international d'enregistrement des fréquences, à Genève également; trois Comités consultatifs internationaux des télégraphes, des téléphones et de la radiophonie. Tous ces organes présentent des rapports distincts au Conseil d'administration.

Ainsi que l'énonce la Convention d'Atlantic-City, le rôle de l'UIT est de favoriser la coopération internationale en vue de l'amélioration et de l'usage rationnel des télécommunications, et de faciliter le perfectionnement